



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 DÉCEMBRE 2017

Numéro

DEL 2017.12.13/208

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 3

Objet : AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ITALIE - TRANCHE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation

Date : 07/12/2017

Affichage : 07/12/2017

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie; BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille; JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain; ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann; ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain; DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 31

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

La route d'Italie se trouve sur la RN 94 et constitue l'entrée de ville pour les automobilistes en provenance de la vallée de la Clarée, de Montgenèvre et de l'Italie.

Les travaux d'aménagement du Champ de Mars réalisés en 2014 ont concerné la RN 94 entre le carrefour giratoire et l'immeuble où se trouve le service de l'urbanisme. Ils ont constitué une première tranche de travaux d'aménagement de cette voie, requalifiant les abords immédiats de la vieille ville mais n'ont pas permis un aménagement complet de l'entrée de ville.

En effet, les 300 mètres qui séparent le panneau d'entrée d'agglomération et le Champ de Mars ne sont pas à la hauteur du site inscrit au patrimoine mondial : la voirie est dégradée, le stationnement n'est pas organisé et de nombreux câbles aériens polluent les perspectives sur la ville.

Il est donc envisagé d'aménager ce secteur dans la continuité des travaux réalisés sur le Champ de Mars et en lien avec la DIRMED qui prendra en charge le goudronnage de la chaussée.

Le projet d'aménagement prévoit :

- Le rétrécissement de la chaussée de façon à limiter les vitesses des véhicules
- L'organisation du stationnement pour les riverains et les commerces
- Le prolongement du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales
- La rénovation complète de l'éclairage public
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité
- L'aménagement d'un point de tri des déchets en partenariat avec la communauté de communes

Le montant des travaux est estimé à 570 000,00 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40%)	228 000 €
Ville (60%)	342 000 €
Total	570 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, un Conseiller Municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **20 DEC. 2017**

Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,

Le Maire,
Gérard FROMM

Eric DUBOIS